

## Problématique de l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif. L'expérience malienne.

Alou Ag Agouzoum  
Institut Pédagogique Universitaire (IPU) Bamako-Bamako, Mali.

*This work deals with the experience of Mali in terms of introducing mother tongues (MT) in the educational system. From factual and statistical data it is revealed that Mali made important progress on the ground of inventions concerning National Languages (NL) from independence to now,*

*As such, the recorded results in terms of quality are controverted, The use of NL at school has not been sufficiently followed by the promotion of these languages, The outcome of these study questions about the aim of using NL in the Malian educational system.*

### Introduction

Au Mali, l'usage des langues maternelles<sup>1</sup> (LM) comme moyen d'instruction remonte à la conférence internationale organisée par l'Unesco à Bamako (Mali) en 1966. Il a été question du choix des alphabets harmonisés de transcription de six langues d'Afrique sahélienne francophone. Ainsi, la Haute Volta (l'actuel Burkina Faso), le Mali et le Niger ont adopté le même alphabet pour transcrire *le peul, le songhay, le haoussa, le tamasheq (touareg), le kanouri et le mandingue*<sup>2</sup>.

Suite à ce choix d'alphabet, le Mali a commencé en 1968 l'alphabétisation en LM avec le *bamanankan (le bambara)*, la langue parlée par la majorité au sud du Mali. L'alphabétisation dans les autres langues a suivi dans les années 1970. Il s'agit entre autres : du fulfuldé (le peul), du *ɗɔɗɔsɔ* (le dogon), du soninke (le soninké), du songoy (le songhoy), du mamara (minyanka), du tamašāyt (le tamasheq), du syenara (le senoufo), du bomu (le bobo) et du bozo (le bozo).

La période entre 1968 et 1978 a été marquée par de grandes campagnes d'alphabétisation avec l'appui de plusieurs ONGs et de l'UNESCO. Grâce aux succès de l'alphabétisation, le Mali, dans le but d'apporter des solutions

---

<sup>1</sup> Dans ce travail le concept de « langues maternelles » renvoie à la même réalité que celui de « langues nationales ».

<sup>2</sup> L'alphabet harmonisé pour le groupe linguistique mandinkan concerne *le dioula, le bambara, le khasonké et le malinké*.

appropriées aux difficultés didactiques que pose l'enseignement du français, a opté pour l'utilisation des LM dans son système éducatif formel :

- en 1979 : création de quatre écoles expérimentales en bamanankan (le bambara) dans la région de koulikoro (kossa et Djifina) et de Ségou (Banankoroni et zanabougou);
- en 1982 : c'est l'introduction dans l'enseignement du fulfuldé (le peul), dans la région de Mopti, du sojoy (le songhoy) et du tamašāyt (le tamasheq) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal.

Ce sont les résultats de ces années d'expérimentation qui ont encouragé les décideurs en charge de l'éducation de donner aux LM le statut de médium et de matière d'enseignement de la 1<sup>è</sup> à la 6<sup>è</sup> année de l'enseignement fondamental. Mais il a fallu attendre 1994 pour parler de la généralisation de l'enseignement en/des LN dans le système éducatif malien. Il faut rappeler que la décision en 1994 de généraliser les LN à l'ensemble du système éducatif est assez théorique.

L'enseignement en/dans les LN au Mali a eu pour effet l'amélioration significative des performances des apprenants des écoles bilingues par rapport à ceux des écoles<sup>3</sup> dites « classiques » (Traoré, 2001).

Nonobstant les efforts de l'Etat, des partenaires, et les résultats de recherches qui attestent l'impact positif de l'utilisation des LN sur la qualité des apprentissages, on constate que ce type d'enseignement a des difficultés à se généraliser sur le terrain (Galtier, 2011).

Les résultats de la présente étude portent à s'interroger sur la finalité de l'usage des LN à l'école dans le système éducatif malien.

## **1. Politique linguistique du Mali**

### **1.1. Principes et objectifs**

La politique linguistique du Mali repose essentiellement sur sept grands principes :

- les LN constituent le socle de l'identité culturelle nationale ;
- le respect de la diversité linguistique consolide l'unité nationale ;
- les citoyens ont le droit de parler et d'être éduqués en LM ;
- la promotion de toutes les LN est une nécessité pour un développement endogène et une véritable décentralisation ;
- tout citoyen devrait pouvoir apprendre au moins une LN, une ou deux

---

<sup>3</sup> Il s'agit des écoles utilisant uniquement le français comme médium et matière d'enseignement.

langues africaines et une ou deux autres langues de communication internationale, en plus de sa LM ;

- les langues s'imposent par leur dynamisme ;
- la politique linguistique du Mali est fondée sur un multilinguisme fonctionnel et convivial ayant pour matrice une langue identitaire, une langue véhiculaire et une langue de communication internationale.

Ces principes fondamentaux de la politique linguistique du Mali sont déclinés selon trois objectifs :

- garantir l'identité culturelle dans la diversité et l'unité nationale du Mali par la promotion de l'ensemble des LN attestées dans les différentes aires sociolinguistiques du pays;
- assurer un véritable développement endogène au niveau de toutes les couches sociales en utilisant les LN comme médium de communication et outil de travail dans toutes les sphères de la vie publique, en partenariat avec la langue française ;
- contribuer au renforcement de l'intégration sous-régionale, régionale et africaine par le développement et la valorisation des LN transfrontalières véhiculaires et par la promotion des langues de communication internationale africaines et non africaines.

Le paysage linguistique du Mali se caractérise par la cohabitation entre le français<sup>4</sup> et les LN qui sont, pour le moment, sans aucun statut juridique si ce n'est celui d'être reconnues comme des LN. Or, le français demeure, à présent, la seule langue de travail au Mali.

En dépit de ce statut très privilégié, les locuteurs du français représentent moins de 0,18 % de la population malienne (INSTAT, RGPH, 2009.). Ce chiffre montre la faible vitalité du français par rapport aux LN. Le tableau n°1, ci-dessous, synthétise les chiffres relatifs à la vitalité de chaque langue parlée au Mali, y compris les Langues Etrangères (LE).

---

<sup>4</sup> Pour l'instant, la seule langue officielle.

Tableau n°1: Population selon la langue parlée<sup>5</sup> au Mali, 2009<sup>6</sup>

Langues parlées <sup>7</sup>	Nombre de locuteurs <sup>8</sup>	Population %
bamanankan (le bambara)	5 756 951	51,82
fulfulde (le peul)	921 377	8,29
<i>ɗɔgɔɔ</i> (le dogon)	719 967	6,48
<i>soninke</i> (le soninké)	631 685	5,69
<i>sojoy</i> (le songhoy)	585 544	5,27
<i>maninkakan</i> (le malinké)	569 131	5,12
<i>mamara</i> (le miyanka)	418 322	3,77
<i>tamašāyt</i> (le tamasheq)	352 737	3,18
<i>syenara</i> (le senoufo)	225 511	2,03
<i>bomu</i> (le bobo)	210 065	1,89
<i>bozo</i> (le bozo)	176 039	1,58
<i>xaasongaxanjo</i> (le khasonké)	118 400	1,07
<i>hasanya</i> (le maure).	111 546	1,00
Autres langues maliennes <sup>9</sup>	147 221	1,33
Autres langues africaines <sup>10</sup>	61 025	0,55
Langues étrangères	20 128	0,18
ND	83 663	0,75
<b>TOTAL :</b>	<b>11 109 312</b>	<b>100</b>

## 1.2. Place du français

Au Mali, la langue officielle est le français. Comparée aux langues maliennes, elle jouit de plus de privilèges sur le plan juridique et académique (Ag Agouzoum, 2017). Cela fait que le français bénéficie d'un statut social plus valorisant que les LN. Ce privilège du français remonte à la période coloniale. Après les indépendances, le Mali, à l'instar de la plupart des pays francophones, a opté de garder le français comme la langue officielle utilisée dans l'administration et par les institutions. Dans le système éducatif, il est le médium et matière d'enseignement.

Dans ce contexte où la langue de l'ancien colonisateur est hissée au sommet de la

<sup>5</sup> Il s'agit de toutes les langues parlées au Mali, y compris les langues d'Afrique et autres.

<sup>6</sup> Source : INSTAT, RGPH, 2009.

<sup>7</sup> Pour des raisons de conformité avec les textes de transcription des langues nationales au Mali, on maintient pour toutes les langues la notation officielle suivie entre parenthèse de la dénomination en français.

<sup>8</sup> Population résidente à partir de 6 ans et plus selon la langue.

<sup>9</sup> Il s'agit des langues maliennes non reconnues comme LN dont le *samogo* avec 47 386 locuteurs et le *dafing* avec 45 825 locuteurs, INSTAT, RGPH., 2009?

<sup>10</sup> Les autres langues africaines dont l'arabe avec 36 931 locuteurs et le haoussa avec 3 562 locuteurs (INSTAT, RGPH, 2009).

pyramide avec le statut de langue officielle, de langue de l'école et des institutions, les langues maliennes ont été réduites au simple rôle de communication entre les populations locales. Le statut dont jouit le français au Mali a contribué à l'affaiblissement de l'engagement des uns et des autres en faveur de l'utilisation des LN dans le système éducatif malien (Ag Agouzoum, 2017). Le statut du français au Mali rend difficile le projet d'intégrer, dans un but de complémentarité, les langues maliennes et le français dans le système éducatif.

### 1.3. Langues nationales (LN)

Les LM codifiées et reconnues juridiquement (décret n°159 PG-RM, du 19 juillet 1982) ont le statut de LN. Sur le plan académique, les LN constituent le groupe de LM dans lesquelles l'enseignement pourrait être donné au besoin. Selon les études géolinguistiques disponibles dans le répertoire d'archives de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de Linguistique Appliquée (DNAFLA), le Mali a une vingtaine de LM. Nous pensons que ce nombre ne rend pas compte de manière exhaustive de la situation sur le terrain des LM du Mali. Cependant, le décret n°159PG-RMdu 19 juillet 1982 ne donne le statut de LN qu'à treize LM:<sup>11</sup>

1. *bamanankan (le bambara),*
2. *fulfuldé (le peul);*
3. *dɔgɔsɔ (le dogon) ;*
4. *soninke (le soninké);*
5. *soŋoy (le songhoy);*
6. *maninkakan (le malinké);*
7. *mamara (minyanka);*
8. *tamašăyt (le tamasheq);*
9. *bomu (le bobo);*
10. *bozo (le bozo);*
11. *xaasongaxanjo (le khasonké);*
12. *ethasanya (le maure).*

A l'exception du *hasanya (le maure)* et du *maninkakan (le malinké)*, toutes les LN sont enseignées concomitamment avec le français dans le système éducatif malien au niveau du cycle fondamental (de la première année de scolarisation à la sixième année)<sup>12</sup>. Elles ont été introduites dans le cadre de la Pédagogie convergente

---

<sup>11</sup> Pour le genre des langues, on maintient celui consacré par la loi N°96-049, du 23 août 1996 portant modalités de promotion des langues nationales. Ainsi, on écrira le *tamasheq* au lieu de la *tamasheq*.

(PC)<sup>13</sup>:

- *bamanankan (le bambara) a été introduit en 1987;*
- *fulfuldé (le peul) et sonoy (le songhoy) en 1994;*
- *ɗɔɗɔsɔ (le dogon), tamašăyt (le tamasheq) et soninke (le soninké) en 1995;*
- *syenara (le senoufo) et bomu (le bobo) en 1998;*
- *mamara (le miyanka) et bozo (le bozo) 2000;*
- *xaasongaxanŋo (le khasonké) en 2001.*

Après l'introduction des LN dans le système éducatif malien, on constate qu'elles peinent encore à avoir le statut de langues d'enseignement au même titre que le français. Sur le terrain, l'enseignement bilingue (LN /français) demeure un défi pour le département en charge de l'éducation. Cela est de nature à contredire la position des spécialistes des questions linguistiques et didactiques qui s'accordent sur le fait que l'usage de la langue de l'apprenant à l'école le place dans des dispositions linguistiques favorables à l'apprentissage. ( Ag Agouzoum, 2017). Pourtant, dans la vie quotidienne, les LN sont plus dynamiques que le français. Elles sont utilisées dans tous les échanges et souvent même dans l'administration.

On peut estimer la vitalité de chaque LN ici présentée (tableau ci-après) par le nombre de ses locuteurs.

---

<sup>12</sup> Le Fondamental est un cycle allant de la 1<sup>è</sup> année de scolarisation à la 9<sup>è</sup> année.

<sup>13</sup> La Pédagogie convergente est une innovation expérimentée par le Mali en 1987 comme moyen adéquat d'amélioration de la qualité des apprentissages scolaires. Elle a pour modèle, l'enseignement convergent des langues nationales avec le français.

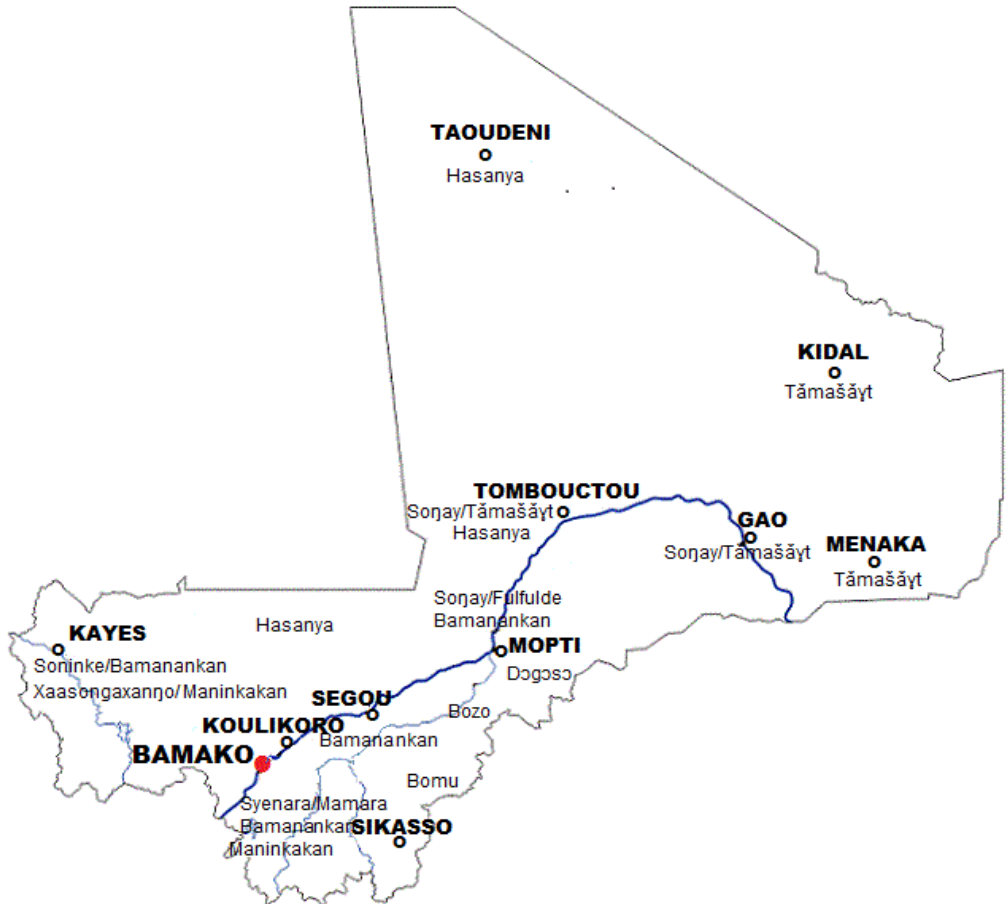
**Tableau 2 : Population selon la langue maternelle, Mali; INSTAT, RGPH, 2009<sup>14</sup>.**

<b>Langues nationales du Mali</b>	<b>Nombre de locuteurs<sup>15</sup></b>	<b>Population %</b>
<i>bamanankan (le bambara)</i>	5 756 951	51,82
<i>fulfuldé (le peul)</i>	921 377	8,29
<i>dogoɗo (le dogon)</i>	719 967	,48
<i>soninke (le soninké)</i>	631 685	5,69
<i>soŋoy (le songhoy)</i>	585 544	5,27
<i>maninkakan (le malinké)</i>	569 131	5,12
<i>mamara (le miyanka)</i>	418 322	3,77
<i>tamašăyt (le tamasheq)</i>	352 737	3,18
<i>syenara (le senoufo)</i>	225 511	2,03
<i>bomu (le bobo)</i>	210 065	1,89
<i>bozo (le bozo)</i>	176 039	1,58
<i>xaasongaxanjo (le khasonké)</i>	118 400	1,07
<i>hasanya (le maure).</i>	111 546	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>110 312</b>	<b>100</b>

Chaque langue nationale ici présentée peut-être localisée dans un lieu précis du territoire national.

<sup>14</sup> Source : INSTAT, RGPH, 2009.

<sup>15</sup> Population résidante de 6 ans et plus selon la langue, NSTAT, RGPH, 2009.



Carte n°1<sup>16</sup>: Répartition des aires linguistiques au Mali<sup>17</sup>

La carte ci-dessus montre que les LN au Mali ont une représentation inégale à travers le territoire. Ainsi, certaines sont présentes dans plusieurs régions tandis que d'autres ne se parlent que dans une seule région. C'est ainsi que *le bambara* et *le peul* sont parlés dans six régions administratives. Le maure et le *tamasheq* sont usités dans quatre régions alors que *le songhoy est parlé dans trois régions*, le *malinké* dans deux régions. Le *soninké*, le *bozo*, le *bobo* et le *miyanka* constituent le groupe de langues parlées dans deux régions. Le *khasonké*, le *dogon* et le

<sup>16</sup> Carte reproduite par nous-même à partir des données ayant servi de cadre de référence pour cette étude. Les pourtours de la carte sont ceux utilisés sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Touareg\\_area.png](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Touareg_area.png). (Consulté le 10-3-2016).

<sup>17</sup> Dans le souci de respecter l'orthographe adoptée par le Mali, on note sur cette carte et partout dans cet article *tamašăyt* au lieu de *tamašăq* qui est une réalisation attestée dans toutes les variantes dialectales du monde touareg.

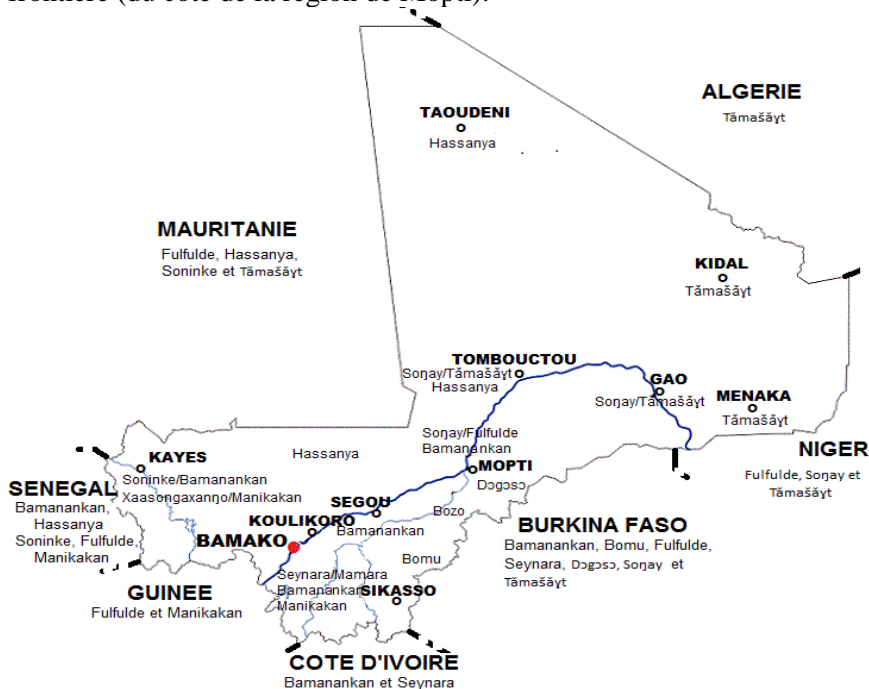


*senoufo* sont les seules LN au Mali qui ne couvrent qu'une région administrative chacune.

#### 1.4. Langues maliennes dites « langues transfrontalières »<sup>18</sup>

Toutes les LN maliennes, à l'exception du *bozo*, du *khasonké* et du *miyanka* sont parlées au-delà des frontières maliennes comme l'indique la carte ci-dessous, d'où leur statut, selon le document de politique linguistique du Mali, de langues « *transfrontalières* ».

Ainsi, le *bambara*, sous des variantes régionales, est parlé au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal. Le *peul* est parlé au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal, en Mauritanie et au Niger. Le *soninké* est parlé au Sénégal et en Mauritanie. Le *songhoï* est parlé sous une variante régionale (*le djarma*) au Niger. Le *senoufo* se rencontre au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Le *maure* est parlé en Mauritanie et au Sénégal. Le *tamasheq (touareg)* se parle au Burkina Faso, en Mauritanie au Niger et en Algérie. Le *bobo* est parlé au Burkina Faso. Quant au *dogon*, il se parle dans les villages du Burkina Faso, placés tout le long de la frontière (du côté de la région de Mopti).



Carte n°219: Les langues maliennes dites « langues transfrontalières »

<sup>18</sup> On ne mentionne ici que les pays avec lesquels le Mali partage les frontières.

Du point de vue de la parenté linguistique, six groupes ou branches de langues sont représentées dans l'univers linguistique malien. Il s'agit de la branche « *mandé* » qui compte en son sein sept langues, de la branche « *voltaïque* » avec deux langues, des branches berbère et sémitique qui sont représentées par une langue chacune.

Les branches nilo-saharienne et atlantique ouest sont représentées par une langue chacune dans le paysage linguistique malien. Le tableau n° 3 récapitule la classification des LN du Mali par branches :

*Tableau n°3: classification des LN du Mali par branches<sup>20</sup>*

<b>Branche ou groupe de famille</b>	<b>Langue nationale*</b>
Branche mandé	<i>bamanankan (le bambara), soninke (le soninké), maninkakan (le malinké), xaasongaxanjo (le khasonké) bomu (le bobo),bozo ( le bozo) et dogoɔɔ (le dogon)<sup>21</sup></i>
Branche voltaïque	<i>mamara (le miyanka) et syenara (le senoufo)</i>
Branche atlantique ouest	<i>fulfuldé (le peul)</i>
Branche nilo-saharienne	<i>soɲoy (le songhoy)</i>
Branche berbère	<i>tamašăyt (le tamasheq)</i>
Branche sémitique	<i>hasanya (le maure).</i>

A défaut d'études fiables classifiant les LN du Mali selon les grandes familles linguistiques connues jusqu'ici, l'étude adopte la classification<sup>22</sup> ci-dessus qui mériterait d'être revue en fonction de l'état d'avancement de la recherche sur les LN. Pour cette raison, l'étude n'utilise pas la terminologie « *famille de langues* » mais plutôt celle de branche linguistique.

<sup>19</sup> Carte reproduite par nous-même à partir des données ayant servi de cadre de référence pour cette étude. Les pourtours de la carte sont ceux utilisés sur: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Tureg\\_area.png](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Tureg_area.png). (Consulté, le 10-3-2016)

<sup>20</sup> Source : ce tableau est reconstitué à partir des données du cadre de référence de l'étude.

<sup>21</sup> Selon la politique linguistique du Mali, le dogoɔɔ (le dogon) appartient à la famille linguistique du mandé.

<sup>22</sup> Cette classification est inspirée du cadre de référence de l'étude.

## 2. Usage des langues maternelles dans le système éducatif

Le Mali est un pays multilingue. Il a treize LN (décret n°159 PG-RM, du 19 juillet 1982) qui coexistent avec le français, langue officielle. Dans le système éducatif, la cohabitation entre le français et les LN se limite au premier cycle de l'enseignement fondamental.

Comme chaque LN est localisée dans un lieu précis du territoire national, elles sont enseignées selon les aires linguistiques<sup>23</sup>. Or, le français couvre l'ensemble du territoire malien. Dans le cadre de l'enseignement bilingue, les LN laissent progressivement la place au français :

- en 2<sup>ème</sup> année, le français oral s'ajoute à une LN selon l'aire linguistique et prend 25% du temps global d'apprentissage;
- en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, le français écrit s'ajoute à une LN selon l'aire linguistique et prend 75% du temps imparti pour les cours;
- durant les deux dernières années de l'enseignement fondamental (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année), les LN selon l'aire linguistique et le français sont enseignées à temps égal.

Si les LN constituent les outils des premières années de socialisation des enfants dans les écoles à curriculum bilingue, dans la vie quotidienne, elles sont réservées aux échanges intercommunautaires. Cependant, la problématique de la promotion et de l'introduction des LN dans le système éducatif malien et dans la vie publique a été, semble-t-il, une préoccupation des autorités depuis l'accession à l'indépendance en 1960. Comme pour braver les interrogations et les suspensions des uns et des autres au sujet du sort que réserve la nouvelle République aux LN, le Mali a décidé théoriquement, en 1962, d'aller vers une véritable réforme de son système éducatif en intégrant les LN, véhicules de l'identité culturelle.

Pour répondre à certains besoins des apprenants et compte tenu des avantages pédagogiques liés à l'usage des LN dans l'enseignement et de leur rôle dans le développement socioéconomique du pays, leur introduction a été envisagée par le décret N°235-PGRM du 4 octobre 1962 qui stipule ceci : « L'enseignement est donné en français en attendant la possibilité d'utilisation des instruments des langues du pays »<sup>(24)</sup>.

Ce décret a vu sa matérialisation avec celui du 26 mai 1967, N°85-PGRM fixant l'alphabet des LN. Cela a constitué une réelle volonté politique des autorités maliennes d'alors de soutenir l'utilisation des LN dans le système éducatif.

Pour donner à tous les enfants maliens l'occasion de bénéficier d'un enseignement

---

<sup>23</sup> L'aire linguistique correspond à la zone géographique dans laquelle la langue nationale est parlée.

<sup>24</sup> Article 4 du décret N°235-PGRM, du 4 octobre 1962.

bilingue, la loi N°96-049, du 27 août 1996, portant promotion des LN a retenu sur la base des résultats des recherches d'expérimentation les treize langues (reconnues par le décret n°159 PG-RM du 19 juillet 1982) comme langues d'enseignement (voir I.3, plus haut). Les langues ainsi retenues représentent les grands regroupements des communautés maliennes. Mais la décision de faire des LN le socle du système éducatif est restée pendant longtemps théorique.

Actuellement, après une longue période d'expérimentation allant de 1979 à 1993, toutes les LN, excepté le hassanya, sont enseignées concomitamment avec le français dans le système éducatif malien au niveau du 1<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental. Elles ont été introduites dans le système éducatif malien dans le cadre de la PC selon la progression suivante du tableau 4 :

*Tableau n°4 : Progression de l'introduction des LN dans le système éducatif malien (dans le formel)<sup>25</sup>*

<b>Année d'introduction</b>	<b>Langues</b>
1987	<i>bamanankan (le bambara)</i>
1994	<i>fulfuldé (le peul), et soñoy (le songhoy)</i>
1995	<i>tamašăyt (le tamasheq), dɔgɔsɔ (le dogon) et soninke (le soninké),</i>
1998	<i>bomu (le bobo) et syenara (le senoufo)</i>
2000	<i>bozo ( le bozo) et mamara (le miyanka)</i>
2001	<i>Xaasongaxanjo (lekhasonké)</i>
2006	<i>maninkakan (le malinké)</i>

Pour réussir donc un bilinguisme fonctionnel, le curriculum de l'enseignement fondamental consacre les LN du Mali comme médiums et matières d'enseignement de la 1<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année d'études du même cycle. Au second cycle, elles ont été introduites à la rentrée scolaire 2011-2012 comme des matières d'enseignement.

La loi d'orientation de l'éducation dans son article 10 et le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) ont soutenu la volonté des autorités politiques à l'utilisation des LN dans le système éducatif. Cette volonté s'est aussi concrétisée par l'ouverture de plusieurs écoles bilingues.

Aujourd'hui, les LN sont devenues indispensables au fonctionnement du nouveau curriculum de l'enseignement fondamental puisqu'elles en sont le socle. Ce curriculum est inspiré des grandes orientations de la politique éducative du Mali

<sup>25</sup> Source : Ag Agouzoum (2016).

adoptée ces dix dernières années par le Gouvernement et exige l'Approche par Compétences (APC), une démarche globale et systémique dans les apprentissages.

Le curriculum de l'enseignement fondamental est défini et orienté par un cadre général basé sur les fondements législatifs, sociopolitiques, historiques, socioéconomiques, sociologiques, psychopédagogiques et socioculturels. On présente ci-dessous, à titre illustratif, quelques performances comparatives des élèves pour attester l'impact positif de ce curriculum. Elles sont issues des deux méthodes d'enseignement : la méthode utilisant les LN en convergence avec le français et la méthode classique (enseignement monolingue).<sup>26</sup> Les élèves des deux types d'écoles ont été soumis aux mêmes tests en français et en mathématiques.

Il a été attesté<sup>27</sup> que les élèves de la 4<sup>e</sup> issus des écoles utilisant les LN présentent une légère supériorité en français par rapport à ceux du même niveau des écoles classiques. Les premiers ont un taux de réussite de 44% en français contre 42,6 % pour les seconds, soit une différence de 2,4 % en faveur des écoles utilisant les LN. En mathématiques, les écoles bilingues réalisent un taux de réussite de 52,8% contre 44,1%. Ces données montrent que les apprenants des écoles utilisant les LN sont plus performants que ceux des écoles classiques<sup>28</sup>. Cet avantage des écoles à curriculum sur les écoles classiques est confirmé par les taux de réussite de ces écoles.

*Tableau n°5 : Taux comparatifs de réussite (%) entre les types d'écoles, 2001<sup>29</sup>*

<b>Années</b>	<b>Écoles utilisant les LN</b>	<b>Écoles classiques</b>
1994	56,52	40,62
1995	37,64	42,34
1996	75,75	54,26
1997	50,00	36,89
1998	71,95	48,30
1999	78,75	49,13

A la suite de ces résultats des apprenants en LN aux examens d'entrée en 7<sup>e</sup> année de l'école fondamentale, les différents suivis-évaluations et les observations de

<sup>26</sup> Données de 2003 du Département de l'Éducation à la fin du Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages (PAAA) dans l'enseignement fondamental.

<sup>27</sup> Ces données ont été rapportées par Ag Agouzoum (2014).

<sup>28</sup> Il s'agit des écoles de la ville de Ségou de 1994 à 1999 à l'examen d'entrée en 7<sup>e</sup> année de l'école fondamentale.

<sup>29</sup> Source : Traoré (2001).

classes ont encouragé le Ministère en charge de l'éducation à envisager une généralisation progressive de l'enseignement des LN. C'est ainsi qu'à la rentrée scolaire 2005-2006, le curriculum de l'enseignement fondamental a été appliqué dans 2550 écoles dont 2050 utilisant déjà les LN et 500 écoles classiques<sup>30</sup>.

Contre toute attente, après toutes les expérimentations et évaluations favorables à l'utilisation systématique des LN dans toutes les écoles maliennes, la généralisation de l'enseignement des LN n'a pas apporté les résultats attendus. Selon le constat sur le terrain, Galtier (2011) et Ag Agouzoum (2016 b) estiment que la généralisation des LN est en partie responsable du recul de l'enseignement bilingue dans le système éducatif malien.

A titre d'exemple, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Ménaka compte à ce jour 13 écoles à curriculum contre 45 au début de la généralisation de l'enseignement des LN<sup>31</sup>.

La réduction des écoles utilisant les LN sur l'ensemble du territoire trouverait son explication dans le fait que la généralisation des LN a permis à des écoles communautaires d'avoir le statut d'école à curriculum. Rien n'est cependant préparé par le département de l'éducation pour doter ces écoles de tous les moyens nécessaires (enseignants, matériels didactiques) qu'il faut pour ouvrir une école bilingue.

Nous estimons que les points ci-dessous sont les conséquences de la généralisation de l'enseignement des LN :

- l'absence de suivi dans les écoles concernées ;
- l'augmentation du nombre de postes à pourvoir dans l'enseignement qui a exigé un recrutement en masse des enseignants non formés dans les notions du curriculum bilingue et souvent non locuteurs de la langue utilisée dans les écoles où ils sont affectés ;
- l'absence de formation initiale en LN des enseignants ;
- l'insuffisance du matériel didactique en LN ;
- le manque de conseillers pédagogiques en nombre et en qualité formés en LN et en curriculum bilingue.

Malgré les résultats mitigés enregistrés au sujet de l'utilisation des LN dans les écoles, les autorités éducatives maliennes, convaincues, semble-t-il, de l'innovation, ont recommandé, à la sortie du Forum national de l'éducation de 2008, la théorisation d'une politique linguistique avalisant l'usage des LN dans

---

<sup>30</sup> Travaux de la sous-section Langues Nationales de la Division Programme Scolaire (DNP), dont j'étais agent de 2009 à 2012.

<sup>31</sup> Informations recueillies auprès du conseiller du CAP de Ménaka, chargé de la question des langues nationales.

tous les domaines de la vie afin de permettre au Mali de se développer à souhait.

L'engagement de la volonté politique des autorités maliennes au sujet de la promotion des LN se voit aussi par l'initiation au plan sous régional de plusieurs programmes d'innovation relatifs à l'usage des LN. Le choix du Mali pour abriter le siège de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN), la Fondation KARANTA et la création de l'Académie Malienne des Langues (AMALAN) pour servir d'interface pour l'ACALAN sont une des illustrations de l'engagement du Mali en faveur des LN.

### **3. Cadre institutionnel et juridique de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif malien**

En dépit de l'arsenal juridique en faveur des LN, cité plus haut et placé dans la bibliographie de cette étude, dans la pratique, l'environnement politique malien semble ne pas pousser à leur usage dans le système éducatif. La prédominance du français dans tous les documents officiels (administration générale, lois, journal officiel...) de l'Etat malien en est une parfaite illustration.

L'avenir des LN au Mali est étroitement lié à la volonté des autorités politiques. La pratique montre que ces autorités politiques ne semblent pas être assez engagées pour prendre des décisions courageuses en faveur de l'usage des LN dans le système éducatif. On constate un certain nombre de textes relatifs aux LN non promulgués et d'importants discours sur la promotion des LN qui ne sont jamais suivis d'actes concrets.

Les différentes autorités maliennes qui se sont succédé de l'indépendance à nos jours ont eu une attitude ambiguë en faveur des LN. Plutôt que de se préoccuper de concevoir des stratégies de survie et d'épanouissement des LN, les autorités politiques maliennes limitent leurs combats en faveur des langues à la défense de la francophonie. La politique linguistique du Mali est donc en contradiction avec les différentes pratiques éducatives et administratives. D'un côté, on parle de la revalorisation et de la réhabilitation des LN par leur introduction dans l'enseignement, et de l'autre côté, on les exclut de la vie administrative.

Il ressort de l'analyse de ces options que le français jouit à présent de privilèges certains. Cela entrave les efforts déployés (sur le plan juridique, scientifique et académique) afin d'assurer la promotion des LN. Comment donc comprendre une politique en faveur des LN dans un système où tout est bâti autour du français ? Comment, dans un contexte totalement favorable au français, arriver à un partenariat linguistique (LN/français) basé sur l'égalité de celles-ci ?

Les différentes expériences que cite l'étude montrent que les autorités maliennes sont en train de faire « la politique de l'autruche ». Si elles étaient sincères dans leur engagement pour la promotion des LN, elles l'auraient affirmé par des actes plus audacieux, comme le Sénégal l'a fait. Le journal officiel de la République

sénégalaise dispose d'une version au moins en Wolof. Les adresses solennelles à la nation, les communiqués du Conseil des Ministres sont traduits en LN par une équipe basée à la Présidence (Diarra 2009)<sup>32</sup>.

Signalons qu'au Mali, l'information est donnée dans les différentes langues du pays par l'Office de Radiodiffusion et Télévisions du Mali (ORTM) mais sous la forme orale. A présent, l'apprentissage des LN ne donne aucun avantage dans l'administration à ceux qui les apprennent.

Dans le système dit « classique », être apprécié dans une discipline représente pour l'apprenant un indice révélateur de son profil futur et même de sa profession. Cela n'est pas le cas des apprenants des LN qui n'ont pas de correspondants dans la vie professionnelle malienne. Les élèves, les parents et souvent certains enseignants se posent des questions au sujet de l'utilité de l'enseignement des LN (Ag Agouzoum, 2016 b).

On fait croire que l'enseignement des LN est nécessaire et utile alors qu'il ne sert que de tremplin pour celui du français. Il est établi que pour bien maîtriser une seconde langue, il faut en premier lieu maîtriser la LM. Mais le processus dans lequel s'est lancé le système éducatif malien doit dépasser ce stade pour aller vers l'égalité entre LN et le Français ou décréter les LN comme langues officielles.

Enseigner les LN pour faciliter l'installation du français représente une théorie néocolonialiste. L'étude présente la rejette car enseigner les LN dans le seul but de faciliter l'acquisition du français ne pourrait que soutenir et augmenter le mépris pour les LN stigmatisées et jugées déjà par une bonne partie des intellectuels comme insuffisantes pour répondre aux exigences de la science. A cela s'ajoute l'absence de diplômes en LN. Elles sont par conséquent privées de toute légitimité académique. C'est bien ce niveau de légitimité académique des LN qui constitue une entrave à la politique linguistique au Mali.

#### **4. Obstacles à l'utilisation des langues maternelles**

Au Mali, les LN traversent actuellement une période marquée par la persistance d'entraves protéiformes. On cite entre autres :

##### **4.1. Obstacles politiques**

- le choix unique du français comme langue officielle du pays (l'administration ne reconnaît pas les actes administratifs en LN) ;
- le manque d'une volonté politique courageuse en faveur des langues

---

<sup>32</sup> Diarra, B., *L'Enseignement de la lecture et de l'écriture du texte argumentatif dans le contexte de français langue seconde (FLS) dans l'enseignement secondaire au Sénégal : L'exemple du résumé suivi de discussion*, Dakar, Université Cheikh AntaDiop de Dakar, 2009 (D).



nationales (pas de concrétisation des discours politiques) ;

- l'insuffisance des textes juridiques en faveur des LN (certains textes non promulgués).

#### **4.2. Obstacles sociaux**

- la démotivation des populations qui ne perçoivent plus l'intérêt de l'enseignement de ces langues (l'usage des langues maternelles n'a pas l'adhésion de toute la population) ;
- le manque de consensus de la société civile au sujet de la notation des langues maternelles ;
- l'image valorisante du français dans la pratique et dans l'imaginaire de la société paysanne.

#### **4.3. Obstacles scientifiques**

- le manque de formation initiale dans les langues nationales du personnel enseignant et administratif ;
- l'absence de manuels adaptés en langues nationales ;
- le surnombre d'élèves dans les classes ;
- l'absence d'une pédagogie adaptée à l'enseignement bilingue ;
- les recherches les plus crédibles sur le plan scientifique ne proviennent ni des chercheurs maliens ni des institutions maliennes chargées de la recherche linguistique et cela depuis la généralisation de l'enseignement des langues nationales;
- les résultats des recherches ne sont pas exploités par les décideurs.

#### **4.4. Obstacles financiers**

- l'absence de financement des projets sur les langues nationales;
- le plus grand financement des langues nationales provient des Organisations Non Gouvernementales (or ces ONG viennent avec leur agenda, qui est généralement différent de celui de l'Etat). L'AMALAN dédiée à la recherche n'a ni les moyens financiers ni le personnel pour la recherche linguistique (les agents sont pour la majorité des enseignants du secondaire) ;

## **Conclusion et propositions**

### ***Bilan de la question***

Notre argumentaire prouve que les LN au Mali restent, malgré les efforts des uns et des autres, marginalisées dans le système éducatif par rapport à la langue de l'ancien colonisateur, le français, qui continue de dominer dans l'administration, dans les institutions et à l'école. Face à l'absence notoire d'une LN codifiée, comprise par tous et répondant aux besoins de tous les citoyens, le français demeure une langue efficace dans le système éducatif malien.

Après plus d'une cinquantaine d'années d'indépendance, cela est de nature à faire douter de la volonté politique des autorités maliennes à faire des LN un médium et un objet d'enseignement dans les différents cycles d'enseignement.

Il est bon, ici, de rappeler la décision courageuse du Burundi, de la Centrafrique et du Rwanda qui ont doté les LN du statut de langue officielle.

Pour l'instant, il n'existe pas de programme en faveur des LN partagé par les pays subsahariens (Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal et Mali) pour faire face aux difficultés multiples que représente ce projet. Pour les mêmes causes, il est souhaitable que ces pays envisagent la mutualisation de leurs efforts à l'endroit des LN. En effet, la multiplicité linguistique, caractéristique de ces pays, exige un effort financier dépassant leur capacité.

Parmi ces pays, le Mali est le seul pays avancé dans l'utilisation des LN (Ag Agouzoum, 2017 ; Maurer, 2007). Cela lui vaut d'être cité dans cette région comme un exemple en matière d'enseignement des LN (Galtier, 2011)

### **Propositions pour l'enseignement bilingue au Mali**

A la lumière de notre analyse, nous proposons, pour relancer l'enseignement bilingue au Mali, de :

- revoir la place qu'occupe le français dans le système éducatif. On le sait, cela ne peut se faire qu'avec une réelle volonté politique en faveur des LN;
- faire des plaidoyers auprès des intellectuels, des élites et des politiques sceptiques à l'usage des LN à l'école, afin de faire comprendre qu'elles ne constituent pas une menace pour le français dans un système bilingue ;
- donner un statut juridique pour les LN dans la constitution ;
- outiller les LN de terminologies scientifiques ;
- former des cadres de l'administration convaincus de l'utilité de l'enseignement des LN et prêts à accompagner le processus ;
- fournir les LN en matériels didactiques adaptés aux réalités maliennes ;
- former assez d'enseignants capables de former les élèves dans leurs LM.

## Références bibliographiques

### Ouvrages généraux, articles scientifiques, mémoires, thèses et rapports de recherche

Ag Agouzoum, A. (2013), « Les difficultés phonologiques et graphiques lors du passage du tãmašãyt au français ». in *Recherche Africaine*, N°13, p. 161 -189.

Ag Agouzoum, A. (2016a), « Articulation tamasheq/français, cas des étudiants de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de Bamako ». In *Kuwala, ACALAN, journal* ; volume 1 N°3, p.103 -121.

Ag Agouzoum, A. (2016b), *Enseignement Bilingue tamasheq/français au Mali*. Allemagne, *Paf*, 328 p.

Ag Agouzoum, A. (2017), « Le français, langue de domination et d'intégration par rapport aux langues africaines », in *Lettres d'Ivoire*, Volume 2 N° 026, p. 31-41.

Ag Agouzoum, A. (2018), « L'offre d'éducation au nord du Mali avant la crise sécuritaire de 2012, l'exemple du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Ménaka », in *Lettres d'Ivoire*, Volume 2 N° 028, p. 165-175.

Diarra, B. (2009), *L'Enseignement de la lecture et de l'écriture du texte argumentatif dans le contexte de français langue seconde (FLS) dans l'enseignement secondaire au Sénégal : L'exemple du résumé suivi de discussion*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Galtier, G. (2011), « Les difficultés d'introduction des langues locales dans le système scolaire du Mali », in Foued Larpussi et Fabien Liénard (dir.), *Plurilinguisme, politique linguistique et éducation – Quels éclairages pour Mayotte ?* Publications des Universités de Rouen et du Havre, Mayotte, p. 403-411.

Maurer, B. (2017), « Aspects didactiques de l'éducation bilingue français-langues africaines au Mali. », in *Revue de l'Université de Moncton*, p. 9-22.

Traoré, S. (2001), *La pédagogie convergente son expérimentation : son expérimentation au Mali et son impact sur le système éducatif*, Genève, UNESCO (Bureau International d'Education).

## **Documents officiels et juridiques relatifs à la promotion des Langues Nationales**

Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 faisant de l'éducation un droit réservé à tout enfant.

La constitution du Mali du 25 février 1992.

Loi N°96-049 du 23Août 1996 portant modalités de promotion des Langues Nationales.

Loi N° 99/046/Du 28 DEC 1999 portant loi d'orientation sur l'Éducation.

Projet fixant les modalités de promotion et d'officialisation des LN adopté le 14 septembre 2016 par le conseil des Ministres du Gouvernement du Mali, abrogeant et remplaçant la loi N°96-049 du 02 Aout 1996 portant modalités de promotion des langues nationales.

Ordonnance N°60 CMLN du 21 octobre 1975 créant la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) en remplacement de l'Institut National de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA).

Ordonnance N° 10-029/P-RM du 04 A Août 2010 créant la Direction Nationale de la Pédagogie (DNP).

Décret n°57/PG –RM du 20 avril 1970 portant organisation de l'enseignement fondamental modifié par le décret du 7 avril 2010.

Décret N°235-PGRM du 4 Octobre 1962 fixant la langue d'enseignement au Mali.

Décret N°85 –PGRM du 26 Mai 1967 fixant l'alphabet des langues nationales.

Le décret n°159 PG-RM du 19 juillet 1982 donnant le statut de langue nationale aux treize langues maliennes.

Décret du 7 avril 2010 modifiant le décret N°57/PG –RM du 20 avril 1970 portant organisation de l'enseignement fondamental en deux cycles.

Décret N° 2011-322 /P-RM du 3 juin 2011 portant création de Centre d'Animation Pédagogique (CAP).

Décret N°235-PGRM du 4 Octobre 1962 fixant la langue d'enseignement au Mali.

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 03 décembre 2014 adoptant la politique linguistique du Mali.

## **Liste récapitulative des sigles et abréviations**

**ACALAN** : Académie Africaine des Langues

**AMALAN** : Académie Malienne des Langues

**APC** : Approche par compétences

**CAP**: Centre d'Animation Pédagogique

**DNAFLA** : Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de Linguistique Appliquée

**INSTAT** : Institut national de la statistique

**LE** : Langues Etrangères

**LM** : Langues maternelles

**LN** : Langues nationales

**ONG** : Organisation non Gouvernementale

**ORTM** : Office de Radiodiffusion et Télévisions du Mali

**PC** : Pédagogie convergente

**PRODEC** : Programme Décennal de Développement de l'Éducation

**RGPH** : Recensement général de la population et de l'habitat